

TRANSFRONTALIER

SCHÉMA DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DE L'EURO- MÉTROPOLE DE STRASBOURG

Feuille de route

Décembre 2019





TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Éditorial	3
Pourquoi un schéma de coopération transfrontalière ?	4
État des lieux synthétique de la coopération	5
Des principes fondateurs	7
Une mise en œuvre partenariale	8
Ambitions et orientations, actions prioritaires	10
Remerciements aux contributeurs	19

Éditorial



En adoptant son Schéma de coopération transfrontalière, l'Eurométropole

de Strasbourg prend pleinement en compte la composante transfrontalière de son territoire et affirme l'adoption d'une vision à 360° sur tous ses niveaux d'intervention.

Les enjeux ne manquent pas pour notre territoire qui a déjà entrepris d'engager, avec ses partenaires, des politiques innovantes et porteuses d'une croissance durable et partagée dans un espace rhénan structuré autour de dynamiques métropolitaines pour lesquelles l'Eurométropole de Strasbourg entend conforter son rôle moteur.

Les logiques de bassin de vie transfrontalier doivent désormais prévaloir. Ils sont devenus des lieux de création de richesse, de stimulation des échanges et de traduction de l'Europe concrète car ils poussent à une innovation, une inventivité et un pragmatisme qui font évoluer nos pratiques administratives et nos relations partenariales.

Un territoire métropolitain comme celui de Strasbourg doit être en mesure de tirer parti des nombreuses opportunités

qu'offre sa situation frontalière et créer les conditions d'un dialogue organisé, dynamique et constructif avec l'ensemble des acteurs de part et d'autre du Rhin afin de structurer les coopérations territoriales par une gouvernance multi-niveaux.

C'est toute l'ambition de ce Schéma de coopération transfrontalière qui propose une feuille de route stratégique, partenariale et évolutive pour décliner, du local au macro-régional, l'ambition et l'action transfrontalière de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette ambitieuse démarche n'aurait pu être engagée sans la contribution de nos partenaires, au premier rang desquels l'État, le Département du Bas-Rhin, la Région Grand Est, la Banque des Territoires, la Mission Opérationnelle Transfrontalière, mais aussi la Ville de Kehl et l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, ainsi que l'ensemble des opérateurs publics et privés réunis dans le cadre de notre assemblée partenariale.

Je tiens à remercier ces acteurs pour leur collaboration, qui a permis de faire de notre schéma un outil collectif au service du développement concerté de notre territoire transfrontalier.

Robert HERRMANN

*Président de l'Eurométropole de Strasbourg,
Président de l'ADEUS,
Président de la Mission Opérationnelle
Transfrontalière*

Pourquoi un schéma de coopération transfrontalière ?

Un contexte national et européen inédit

Les récentes réformes territoriales françaises ont apporté de nouveaux outils pour l'organisation de la coopération transfrontalière des métropoles.

La loi MAPTAM¹ a créé les métropoles françaises et a donné la faculté à trois d'entre elles (Nice, Lille et Strasbourg) de se doter d'un Schéma de coopération transfrontalière (SCT).

Nouvellement, la coopération transfrontalière bénéficie d'un intérêt accru des États et de l'Union européenne car représentant les enjeux concentrés d'une Europe en miniature.

La France et l'Allemagne ont signé en janvier 2019 le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui consacre un chapitre à la coopération transfrontalière autour des sujets suivants : la résolution des obstacles, le choix de projets prioritaires, la mobilité et l'observation territoriale dans les espaces transfrontaliers. L'Union européenne débat également de dispositifs permettant de résoudre les obstacles résultant d'écarts de normes entre les versants nationaux des régions transfrontalières (ECBM).

La prochaine programmation Interreg ira dans ce sens en consacrant 15 % des moyens à la gouvernance et en mettant l'accent sur la résolution des « irritants ». Enfin, en août 2019, la loi relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace a été votée, qui dotera la future collectivité d'un Schéma de coopération transfrontalière alsacien en cohérence avec celui de l'Eurométropole.

Besoin de coordination locale

Au-delà de ce contexte national et européen, le Schéma de coopération transfrontalière est une opportunité pour l'Eurométropole de Strasbourg de se doter d'une feuille de route partenariale et stratégique de sa coopération. Celle-ci doit permettre d'organiser la coordination à la fois au sein de la métropole, entre collectivités françaises, mais aussi avec ses partenaires allemands et suisses.

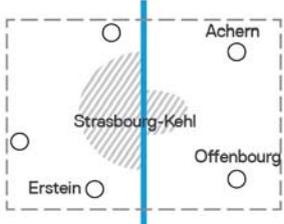
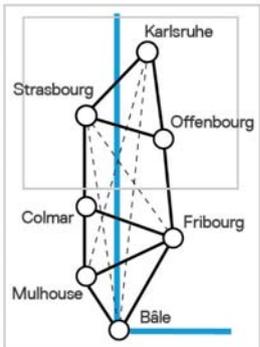
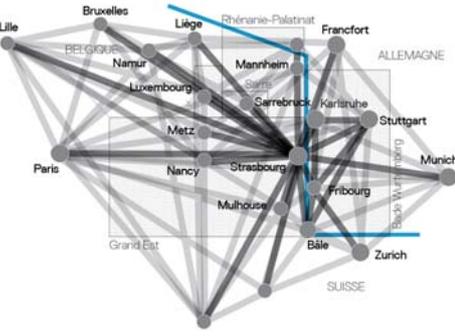
Les objectifs assignés

Quatre grands objectifs sont identifiés pour ce schéma :

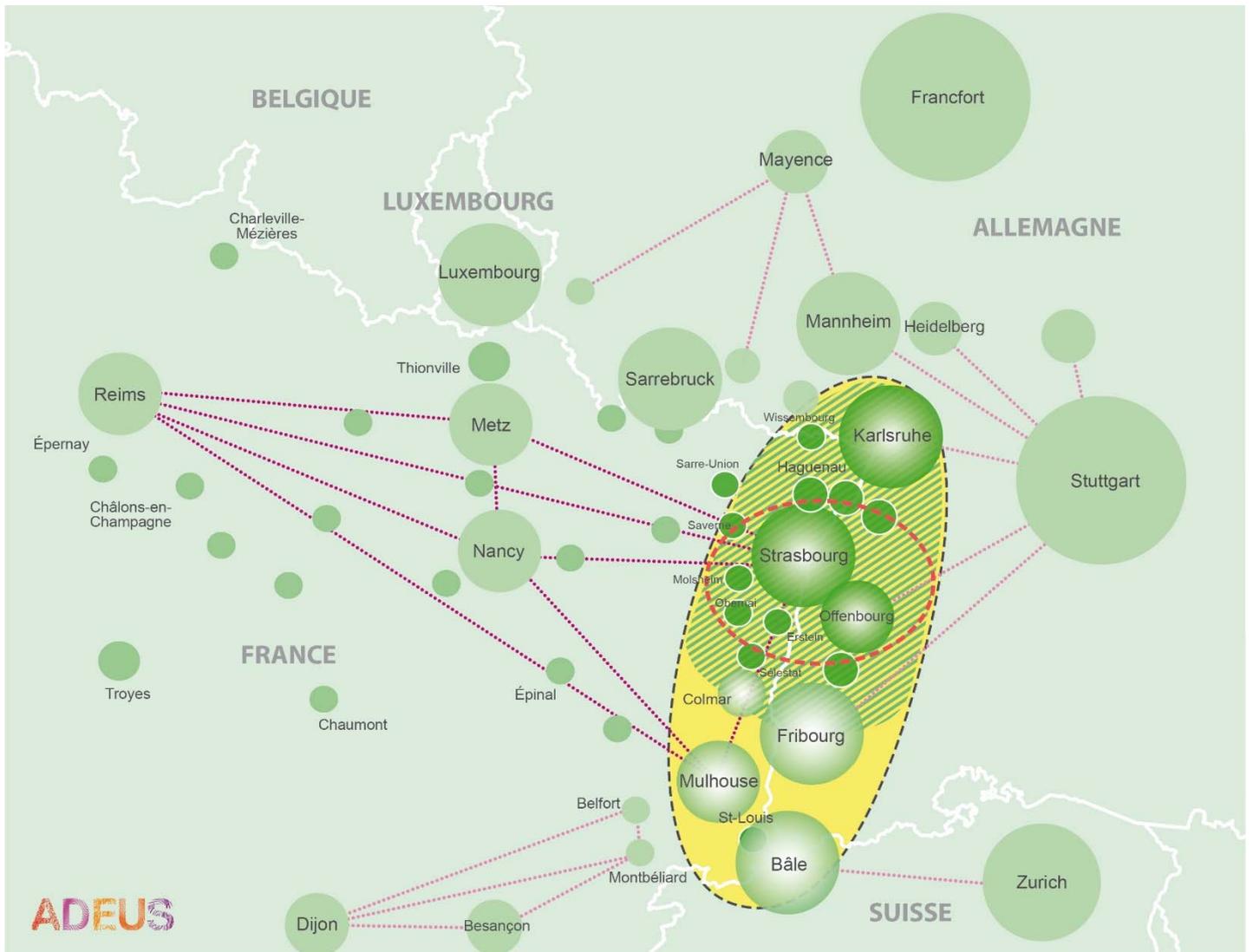
- * Définir l'**ambition de la métropole strasbourgeoise** sur le transfrontalier à trois échelles territoriales de coopération ;
- * **Renforcer la coopération transfrontalière** de la métropole avec ses partenaires français, allemands et suisses en s'appuyant sur les structures et les stratégies existantes ;
- * Identifier les **thèmes et projets prioritaires** devant faire l'objet d'un travail plus approfondi ;
- * Avancer vers une **métropole transfrontalière** dans son organisation, ses politiques et ses ressources.

¹ Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles.

État des lieux synthétique de la coopération

	Chiffres clés	Bonnes pratiques	Points d'amélioration
<p>Échelle métropolitaine locale</p>  <p>L'AGGLOMÉRATION STRASBOURG-KEHL ET L'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU</p>	<p>3 000 français résident à Kehl,</p> <p>7 377 travailleurs français ont travaillé en Ortenau en 2017,</p> <p>4 % de chômage dans l'Ortenau, plus de 20 % dans certains quartiers populaires de Strasbourg,</p> <p>1 personne sur 5 qui arrive dans l'Eurométropole provient de l'étranger.</p>	<p>L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau depuis 2005,</p> <p>Emploi à 360° pour améliorer l'employabilité des travailleurs du bassin d'emploi,</p> <p>Le tramway.</p>	<p>Réflexion à 180° - Abstraction du territoire voisin dans les politiques publiques,</p> <p>Des effets de bords problématiques dans la proximité.</p>
<p>Échelle métropolitaine régionale</p> 	<p>6 millions d'habitants,</p> <p>3,2 millions d'actifs,</p> <p>280 000 entreprises,</p> <p>230 clusters,</p> <p>5 universités de niveau international,</p> <p>100 projets INTERREG,</p> <p>30 cursus universitaires binationaux.</p>	<p>Construction de 11 ponts et passerelles en 15 ans sur le Rhin supérieur,</p> <p>Création de la Région Métropolitaine Trinationale en 2010,</p> <p>Système d'information réciproque sur les grands projets.</p>	<p>Une conception de la mobilité régionale à 180°,</p> <p>Une connaissance réciproque insuffisante,</p> <p>Un manque de vision d'ensemble,</p> <p>L'insuffisance d'informel et une culture du travail en réseau difficile à mettre en place.</p>
<p>Échelle macro-régionale</p> 	<p>2 100 co-publications scientifiques,</p> <p>Siège du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de nombreuses autres institutions,</p> <p>2^{ème} port intérieur de France,</p> <p>3^{ème} gare TGV de France (hors Île-de-France).</p>	<p>Capitale européenne de l'Économie sociale et solidaire en 2019,</p> <p>Participation à des réseaux européens (Eurocities, Energy cities, ICLEI...).</p> <p>Nœud urbain dans le réseau Transeuropéen de Transport (TEN-T)</p>	<p>Présence dans les réseaux européens et à Bruxelles jugée à améliorer,</p> <p>Accessibilité internationale à conforter.</p>

Trois échelles de coopération



Échelle métropolitaine locale

 Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et coopération Strasbourg-Kehl



Échelle métropolitaine régionale

 Rhin supérieur

 espace métropolitain Strasbourg-Ortenau Karlsruhe-Nord Alsace

Échelle macro-régionale

 la région Grand Est et ses voisins

 réseaux d'agglomérations

Les trois échelles de travail du Schéma de coopération transfrontalière de l'Eurométropole de Strasbourg

Des principes fondateurs

Trois échelles de coopération

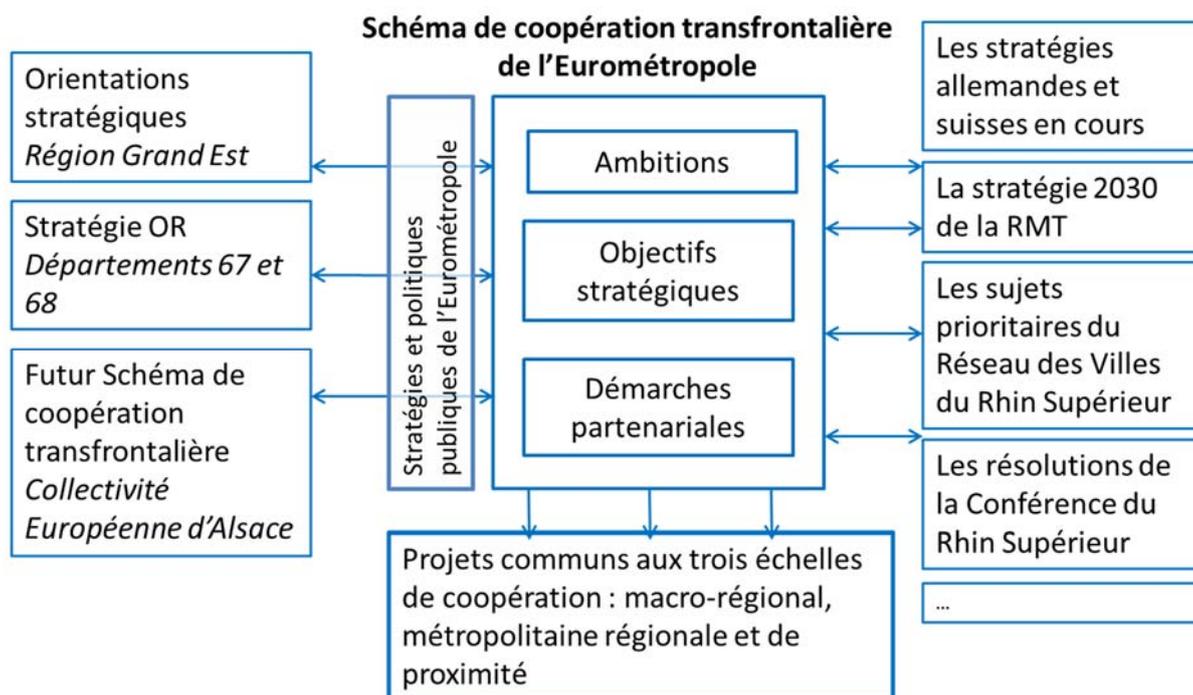
La loi MAPTAM accorde aux métropoles un rôle de rayonnement et une responsabilité dans le développement de ses territoires d'influence. Dans cet esprit, le SCT repose sur **des ambitions de coopération de la métropole à trois échelles** (métropolitain local, métropolitain régional, macro-régional) :

- * **Proximité** : construire les bases d'une agglomération transfrontalière au sein d'un bassin de vie « sans frontières »,
- * **Régional** : regarder le Rhin supérieur comme un territoire métropolitain et s'inscrire plus fortement dans son fonctionnement en réseau,
- * **Macro-régional** : conforter le rôle européen de la métropole strasbourgeoise et son accessibilité

européenne. Renforcer les dynamiques du Rhin supérieur pour accroître le rayonnement de Strasbourg.

Des articulations avec les autres stratégies

La question de l'articulation entre les différentes stratégies de la Région, des départements, des Länder allemands et des cantons suisses concernés... est une nécessité dans un domaine aussi sensible. C'est pour cette raison, que le Schéma de coopération de l'Eurométropole a fait l'objet d'une démarche particulièrement concertée avec ses partenaires. De son côté, le législateur a instauré un rapport de cohérence entre le schéma métropolitain et le futur schéma alsacien.





Une mise en œuvre partenariale

Une gouvernance en réseau

La gouvernance en réseau mise en place pour l'élaboration du schéma est appelée à être prolongée pour sa mise en œuvre ultérieure.

- * **L'assemblée partenariale** est un groupe politique composé de la métropole, des financeurs de la démarche et des partenaires français, allemands et suisses. Elle est dirigée par le Président de l'Eurométropole. Son rôle est de suivre et de valider l'avancement des démarches d'approfondissement, des actions prioritaires et d'actualiser si nécessaire les orientations stratégiques.
- * **Le groupe technique** partenarial réunit les financeurs et principaux partenaires du schéma. Son rôle est de préparer les décisions de l'assemblée partenariale, de suivre de façon rapprochée l'avancement des travaux. Le groupe technique est appuyé pour sa préparation par les équipes mixtes Eurométropole/Ville de Strasbourg - Direction des relations européennes et internationales (DREI) et ADEUS.

Des choix opérationnels à construire en transfrontalier

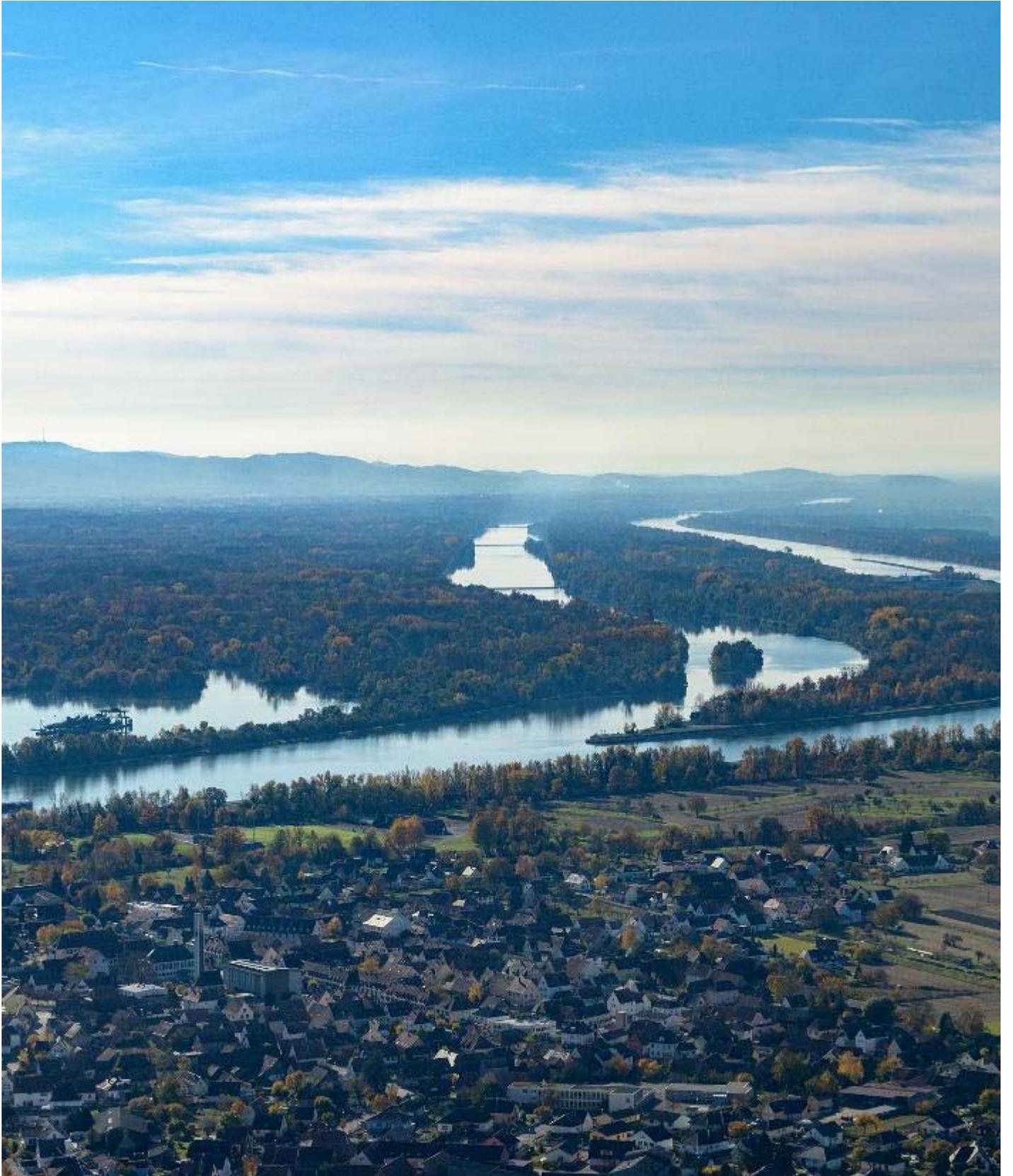
Pour faire émerger des actions concrètes permettant de résoudre des difficultés ou engager des coopérations nouvelles, cinq thèmes prioritaires ont été sélectionnés par l'assemblée partenariale du 8 avril 2019. Pour chaque thème, une démarche partenariale transfrontalière a été engagée avec l'appui d'un acteur du transfrontalier. Ces démarches peuvent se

concrétiser par des ateliers de travail ou des réunions techniques.

- * **MOBILITÉ** : atelier sur les enjeux prioritaires de mobilité dans le bassin de vie de l'Eurométropole de Strasbourg/Ortenau. Réalisé en juillet 2019 avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.
- * **ÉCONOMIE** : atelier de travail en cours de définition avec l'Eurométropole et la CCI Alsace Eurométropole.
- * **CLIMAT/ÉNERGIE** : comment s'engager ensemble pour la décarbonisation du Rhin supérieur ? Atelier de travail à construire.
- * **FONCTIONNEMENT** : la place du transfrontalier dans le fonctionnement et les politiques publiques de la métropole.
- * **LA VIE QUOTIDIENNE** : sujet additionnel, en cours d'organisation.

Une mise en œuvre des actions avec un pilotage et un suivi transversal

Les actions retenues dans la feuille de route du schéma s'inscrivent dans ses ambitions et stratégies. Pour autant, la métropole n'a pas vocation à porter seule l'ensemble des actions envisagées, car le transfrontalier concerne tous les champs thématiques des politiques publiques et de très nombreux acteurs. Aussi, elle souhaite s'appuyer sur un réseau de partenaires pour faire avancer ces coopérations aux différentes échelles (Région, Département, Eurodistrict, RMT, Maison de l'Emploi, agences d'urbanisme, SCOTERS, CCI, Unistra, EUCOR, Bureau Europe Grand Est...).



Ambition 1 : changer de braquet dans la dimension transfrontalière de la métropole

Au-delà du symbole du premier tramway franco-allemand, de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et d'autres projets emblématiques, le fonctionnement d'une véritable agglomération transfrontalière au sein d'une région trinationale intégrée relève davantage de l'ambition à réaffirmer que du bilan. Le contexte inédit franco-allemand et européen invite à renouveler nos efforts pour faire avancer l'intégration de la dimension transfrontalière dans l'ensemble des politiques publiques.

Orientation 1 : faciliter la suppression de certaines frontières réglementaires en s'appuyant sur le Traité d'Aix-la-Chapelle

L'adoption du Traité d'Aix-la-Chapelle est une opportunité pour permettre de dépasser les difficultés juridiques. Les projets et démarches portés par le schéma devront se saisir de ces nouvelles possibilités pour répondre aux différents enjeux énoncés.

Orientation 2 : mieux affirmer les enjeux et potentiels métropolitains dans le Rhin supérieur

La métropole strasbourgeoise s'inscrit au cœur de la vallée rhénane, forte de près de six millions d'habitants. Les coopérations travaillées dans le schéma veilleront à renforcer les coopérations de proximité existantes et à développer des partenariats métropolitains stratégiques complémentaires, tant par les instances de coopération existantes que par le partenariat avec Karlsruhe.

Orientation 3 : travailler sur l'organisation et le fonctionnement de la métropole pour les sujets d'intérêt transfrontalier

Du fait de la géographie strasbourgeoise et des modes de vie des habitants, l'inscription de la dimension transfrontalière, tant dans l'organisation de la métropole que dans la conception des stratégies et politiques publiques, dont elle a vocation à devenir un élément central, répond à une absolue nécessité.

Orientation 4 : aller vers une meilleure connaissance réciproque des territoires et une amélioration des échanges dans le cadre de la planification

La diversité et la richesse des lieux institutionnels de coopération est un atout pour renforcer les échanges en vue d'une meilleure connaissance mutuelle des territoires et de leurs acteurs. La prise en compte des logiques et des intérêts métropolitains dans le fonctionnement des coopérations facilitera le travail en synergie pour construire ensemble de véritables projets.

Ambition 2 : construire les bases d'une agglomération transfrontalière au sein d'un bassin de vie « sans frontière »

Le fonctionnement transfrontalier de l'agglomération est une réalité pour un grand nombre de ses habitants. L'ambition est d'en améliorer la gestion pour répondre au mieux aux besoins et obstacles rencontrés et d'incarner un territoire pilote de la construction européenne et de la coopération transfrontalière.

Orientation 5 : faciliter le fonctionnement quotidien

La construction d'un bassin de vie transfrontalier, sans « effet frontière », suppose un accès facile aux services publics partagés comme :

- * Une utilisation simplifiée des transports en commun ;
- * L'accès aux services et équipements de santé ;
- * Le développement des synergies économiques et l'intégration au marché de l'emploi ;
- * L'accès aux équipements sportifs et culturels.

Orientation 6 : mieux partager l'environnement commun

Un territoire transfrontalier nécessite une prise en compte commune de son environnement. Il s'agira de :

- * Favoriser l'émergence de mobilités actives et l'approche concertée pour un territoire durable et décarboné ;
- * Développer les énergies renouvelables ainsi que l'utilisation des énergies fatales par une connexion des réseaux ;
- * Gérer en commun les nuisances et risques industriels, notamment en élargissant la participation au dispositif S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels).

Orientation 7 : communiquer et faire participer les habitants

Ancrer la dimension transfrontalière dans ce bassin de vie impose de communiquer et de renforcer les dispositifs et pratiques de participation citoyenne existants :

- * Communiquer et faire participer les habitants, systématiquement dans les deux langues ;
- * Pérenniser les pratiques de participation citoyenne et les ouvrir davantage aux habitants et frontaliers du bassin de vie.



Atelier mobilité co-organisé par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEUS, le 4 juillet 2019.

Actions prioritaires à mettre en œuvre dans l'échelle de coopération de proximité

1. Mise en cohérence des systèmes de mobilités alternatives et innovantes (C)

L'apparition de nouvelles pratiques de déplacement, comme le partage de vélos ou de voitures, l'augmentation de l'utilisation des trottinettes électriques et en parallèle l'émergence des applications numériques, nécessiterait un développement coordonné de ces systèmes de part et d'autre du Rhin.

2. Élaboration d'un schéma directeur cyclable transfrontalier (C)

Ce schéma permettra de construire un réseau de pistes cyclables répondant aux besoins des personnes fréquentant le territoire transfrontalier, que ce soit à des fins touristiques de découverte ou de déplacements en mode actif des habitants, élèves, étudiants ou des professionnels.

3. Appui à la mise en œuvre d'une voie express vélo Offenbourg/Appenweier/Willstätt/Kehl/Strasbourg (S)

À la suite d'une étude de faisabilité pour une voie express vélo Offenbourg-Strasbourg, au caractère transfrontalier affirmé, une lettre d'intention de soutien, adressée au Land du Bade-Wurtemberg, a été co-signée. L'appui de l'Eurométropole de Strasbourg à la mise en œuvre de cette voie est nécessaire pour lui conférer son statut de projet d'ambition transfrontalière.

4. Opportunité d'interconnexion transfrontalière de réseaux d'énergie (S)

L'agglomération fonctionnelle Strasbourg-Kehl pourrait exploiter le potentiel de récupération de la chaleur fatale des usines des ports rhénans pour chauffer les différents quartiers riverains. Des premiers projets sont en cours de développement.

(S) : soutien à une démarche existante

(C) : initiative ou co-portage

Critères de choix des actions prioritaires :

- Valeur ajoutée pour le fonctionnement du territoire en transfrontalier ;
- Niveau d'influence sur la durabilité du territoire (environnement, climat, énergie, aspects sociaux et économiques) ;
- Robustesse au travers du portage du projet, de la faisabilité de l'accès aux financements.

Ambitions et orientations, actions prioritaires

5. Soutien à la création d'une école professionnelle franco-allemande (S)

En soutenant la création d'une école délivrant des diplômes reconnus en France et en Allemagne, l'Eurométropole de Strasbourg permettra de compléter les dispositifs de formations supérieures franco-allemandes reconnues, et plus spécifiquement dans le domaine des formations professionnelles, beaucoup moins développées que les formations universitaires.

6. Méthode pour la résolution des problématiques de proximité (C)

Cette méthode facilitera de manière conséquente la prise en charge, la transmission, le lobbying dans les instances adéquates et l'initiation de la mise en place de solutions répondant aux effets de frange, comme la sur-fréquentation de certains équipements, liés à la frontière.



La station du tramway Kehl-Bahnhof.

Ambition 3 : aborder le Rhin supérieur comme un territoire métropolitain

La capacité de production de richesse du Rhin supérieur correspond à celle d'un pays comme le Danemark. Le rayonnement et le développement de la métropole strasbourgeoise changera d'échelle en s'appuyant sur un renforcement des liens économiques et fonctionnels du Rhin supérieur. Pour expérimenter et intensifier les coopérations dans l'espace nord rhénan, des rapprochements avec Karlsruhe sont mis en place.

Orientation 8 : renforcer la dynamique économique du Rhin supérieur

La force économique du territoire métropolitain du Rhin supérieur gagne à être soutenue par les spécificités de ses agglomérations. Il s'agit notamment de travailler les synergies économiques et d'innovation.

Orientation 9 : encourager le développement d'une mobilité régionale transfrontalière durable

Pour faciliter une plus forte incarnation du Rhin supérieur comme territoire métropolitain transfrontalier, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur une mobilité régionale durable, à développer particulièrement au bénéfice de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage, du monde économique et de l'accès à la culture.

Orientation 10 : inciter à la mise en œuvre de nouveaux franchissements transfrontaliers

Les flux frontaliers quotidiens, que ce soit pour les véhicules de particuliers comme pour les poids lourds, mais également pour les connexions ferroviaires de passagers et de fret, sont en constante augmentation. Certains ouvrages d'art devront être adaptés et d'autres seront à construire, particulièrement pour les modes actifs.



Ambitions et orientations, actions prioritaires



Jeux d'eau dans le jardin des Deux Rives, à Kehl.

Orientation 11 : faire face collectivement aux enjeux de transition énergétique et climatique

Le Rhin supérieur subit des aléas climatiques forts et doit faire face aux mêmes enjeux de transition énergétique de part et d'autre du fleuve.

Le rapprochement entre les agglomérations permettra de questionner, entre autres, les manières concrètes d'intégration de ces défis dans la planification urbaine.

Orientation 12 : protéger et valoriser la proximité du Rhin comme support d'une identité commune

L'image du Rhin au bord des territoires nationaux nécessite d'être travaillée. Il s'agit à la fois de :

- ✳ Protéger et valoriser le Rhin comme trait d'union, en préservant et en développant les corridors écologiques ;
- ✳ Considérer le Rhin comme support d'évènements culturels à ampleur régionale à mettre en réseau.

Actions prioritaires à mettre en œuvre dans l'échelle de coopération régionale

7. Organisation d'une réunion politique consacrée aux mobilités transfrontalières régionales (C)

L'Eurométropole de Strasbourg partagera les travaux réalisés en 2019, « le Grenelle des mobilités ». Un travail avec les acteurs allemands de la mobilité permettra de prendre en compte leurs réflexions et besoins pour les intégrer au mieux dans une démarche transfrontalière.

8. Coopération de Strasbourg et de Karlsruhe sur différents thèmes (C)

Il s'agit de consolider et d'ancrer de nouvelles pratiques de coopération entre les administrations des deux agglomérations. Cette démarche souhaite s'inscrire à trois niveaux : un partage de connaissances qui permettra également la visibilité et la mise en réseau de différents acteurs concernés, le travail de lobbying renforcé et la réalisation de projets communs concrets.

9. Contribution à intensifier les synergies économiques et de l'innovation au sein du Rhin Supérieur (C)

Le développement économique est un facteur important de dépassement des frontières. L'ambition est d'identifier les synergies économiques à mettre en place pour que la métropole et ses partenaires du Rhin supérieur tirent davantage parti de leur positionnement transfrontalier.

10. Reconnaissance mutuelle des vignettes écologiques dans les agglomérations transfrontalières (C)

L'Eurométropole de Strasbourg, en cohérence avec ses partenaires, souhaite agir en faveur d'une solution pour une reconnaissance mutuelle des différentes vignettes écologiques pour la qualité de l'air, suivant les directives européennes.

(S) : soutien à une démarche existante

(C) : initiative ou co-portage



Plénière de clôture de la Conférence transfrontalière Strasbourg-Karlsruhe et leurs eurodistricts, le 27 février 2019 à Strasbourg.

Ambition 4 : conforter le rôle européen de la métropole strasbourgeoise et son accessibilité européenne

Compte tenu de son rôle de capitale européenne, l'accessibilité longue distance, l'implication dans les réseaux politiques et techniques européens, les coopérations et partenariats à l'échelle macro-régionale et européenne sont stratégiques pour renforcer la vocation internationale de la métropole.

Orientation 13 : conforter la place spécifique de la métropole strasbourgeoise en Europe, et particulièrement dans le couple franco-allemand

Le rôle spécifique européen et franco-allemand doit être ancré dans la métropole transfrontalière. Cette spécificité gagnerait à être encore plus visible dans la vie locale des citoyens, mais aussi des visiteurs.

Orientation 14 : renforcer l'intégration dans les corridors et nœuds européens

Pour renforcer le positionnement politique et économique européen, la métropole défendra avec ses partenaires :

- * Le renforcement des connexions à grande vitesse aux aéroports intercontinentaux ;
- * La réalisation des corridors européens planifiés, et particulièrement vers l'est et le sud de l'Europe ;
- * L'amélioration des interconnexions au sein de la métropole et ainsi tenir son rôle de nœud urbain dans le réseau Transeuropéen de Transport (TEN-T).



Quartier des institutions européennes à Strasbourg.

Orientation 15 : mieux s'inscrire dans les réseaux européens politiques ou techniques

Le rayonnement de la métropole strasbourgeoise passe également par une présence à organiser à la fois à Paris, Berlin, Stuttgart et Bruxelles pour veiller à l'affirmation du rôle européen et transfrontalier de la métropole, en s'appuyant notamment sur les bureaux de représentation français et allemands (Bureau Europe Grand Est).

La présence dans les réseaux de villes et d'agglomérations, les labellisations européennes contribuent également à la visibilité de l'agglomération. La métropole pourra notamment poursuivre de valoriser ses expériences de pratiques transfrontalières sur les aspects mobilités, cohésion sociale et économique, éducation, emploi...

Orientation 16 : pousser à une visibilité du Rhin supérieur à l'international

Au-delà de son rôle européen, le Rhin supérieur est un levier essentiel pour la métropole pour gagner une visibilité mondiale au bénéfice de ses entreprises et universités au sein d'un espace trinational de six millions d'habitants.

Orientation 17 : s'appuyer sur une vision macro-régionale, type vallée de l'intelligence artificielle, pour se positionner sur certaines filières économiques innovantes

La métropole pourra également s'appuyer et contribuer à des démarches de mise en réseau à des échelles plus larges, comme par exemple le projet de vallée européenne de l'intelligence artificielle, développé par la Région Grand Est.



Actions prioritaires à mettre en œuvre dans l'échelle de coopération macro-régionale

11. Groupe de travail transfrontalier sur les corridors de transport européens (C)

Pour coordonner les missions de suivi et de lobbying pour la mise en œuvre des corridors européens, il est prévu de mettre en place des groupes de travail, dont un entre Strasbourg et Karlsruhe.

12. Intégration à la démarche de « vallée de l'intelligence artificielle » (S)

Le soutien de l'Eurométropole de Strasbourg à la démarche de vallée de l'intelligence artificielle avec ses partenaires transfrontaliers permettra de valoriser ses spécificités et de consolider son positionnement à l'échelle européenne dans ce domaine.

(S) : soutien à une démarche existante

(C) : initiative ou co-portage

Les pilotes du Schéma remercient vivement les différents contributeurs :

✳ **Participants à l'assemblée partenariale, sous la présidence de M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg :**

Eurométropole de Strasbourg, Conseil de développement de l'Eurométropole, Préfecture de la région du Grand Est, Région Grand Est, Département du Bas-Rhin, Département du Haut-Rhin, Banque des territoires, Ville de Kehl, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Eurodistrict Regio PAMINA, Ville de Karlsruhe, Ville de Landau, Conférence du Rhin supérieur, EUCOR, SCOTERS, Regionalverband Mittlerer Oberrhein, Kreis Ortenau, CCI Alsace Eurométropole, porte-parole du pilier économie de la RMT, pilier science de la RMT, Regio Basiliensis, Ville de Haguenau.

✳ **Participants au groupe technique, sous la présidence de M. Michael SCHMIDT, conseiller métropolitain :**

Préfecture de la région du Grand Est, Région Grand Est, Département du Bas-Rhin, Banque des territoires, Ville de Kehl et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

✳ **Personnes et institutions rencontrées :**

Région Grand Est, Département du Bas-Rhin, technicien et élus Ville et Eurométropole, Commune d'Erstein, élus Nord Alsace, SCOTERS, SPL Deux Rives, Maison de l'emploi, Port de Strasbourg, Ville d'Offenburg, Ville de Kehl, Ville de Karlsruhe, Ville de Fribourg-en-Brigau, Regionalverband Südlicher Oberrhein, Regionalverband Mittlerer Oberrhein, Regierungspräsidium Freiburg, Regierungspräsidium Karlsruhe, Ortenaukreis, Regio Basiliensis (cantons suisses du nord-ouest), Land de Sarre, Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire de l'État fédéral allemand (BBSR), École professionnelle de Kehl, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Eurodistrict Regio PAMINA, EUCOR, Euro-Institut, RMT pilier sciences, RMT pilier économie (CCI Alsace Eurométropole).

Strasbourg.eu
eurométropole



PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS
Équipe projet ADEUS : Hélène BERNARD et David MARX
(chefs de projet), Sinje STARCK, Janine RUF, Amandine MEYER
et Alexandra CHAMROUX

Suivi Eurométropole : Jean-Baptiste SCHIBER
Équipe MOT : Jean PEYRONY et Jean RUBIO

PTP 2019 - N° de projet : 3.1.1.10

Mise en page : Sophie MONNIN, Photos : Anne Laure CARRÉ
et Jean ISENMANN/ADEUS

© ADEUS - Numéro ISSN : 2109-0149

Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables
sur le site de l'ADEUS www.adeus.org